

E 4879

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 4 novembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 novembre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC45/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO).**

14947/09



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 octobre 2009
(Or. en)**

14947/09

FIN 393

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 27 octobre 2009
Destinataire: M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC45/2009 - Section III - Commission
- du budget général 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC45/2009.

p.j. : DEC45/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 23/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 06

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 45/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 0601 Dépenses administratives du domaine politique «Énergie et transports»

POSTE - 06 01 05 01 Dépenses relatives au personnel de recherche CND - 1 750 000

POSTE - 06 01 05 02 Personnel externe de recherche CND - 500 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0606 Recherche liée à l'énergie et aux transports

POSTE - 06 06 02 01 Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique) CE 2 250 000

CP 2 250 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 06 02 01 - Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	61 550 000	74 100 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	1 477 200	1 778 400
2. Virements	0	-460 800
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	63 027 200	75 417 600
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	62 212 248	9 687 115
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	814 952	65 730 485
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 064 952	67 980 485
7. Renforcement proposé	2 250 000	2 250 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,66%	3,04%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009		
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Un montant de 2,25 millions d'EUR provenant des crédits administratifs de la recherche servira à renforcer la composante 2009 de la convention de délégation avec l'Agence spatiale européenne (ESA) pour le projet Galileo.

Ces crédits supplémentaires pour 2009 sont versés anticipativement. Par conséquent, les années suivantes, le montant correspondant sera mis à disposition pour d'autres activités au moyen d'un prélèvement dans la partie du programme se rapportant à Galileo. Cela permettra de respecter l'enveloppe globale de 400 millions d'EUR prévue pour 2007-2013 en faveur du 7^e programme-cadre de recherche.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

06 01 05 01 - Dépenses relatives au personnel de recherche

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 430 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	202 320
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 632 320
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 000 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 632 320
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	882 320
7. Prélèvement proposé	1 750 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	20,76%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009	
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits du budget administratif de la recherche ne sont pas intégralement utilisés, notamment ceux qui concernent le personnel de recherche relevant du statut; selon les nouvelles prévisions, environ 80 % des crédits seront suffisants pour couvrir tous les besoins de la DG TREN. Cette situation est principalement due aux retards intervenus dans l'accord concernant la réaffectation, en 2009, du personnel de la recherche entre les DG chargées de la recherche, ce qui implique que les recrutements auront lieu plus tard que prévu initialement, en février 2008, pour le budget de 2009.

Par conséquent, un montant de 1,75 million d'EUR peut être mis à disposition en engagements et en paiements sur les lignes opérationnelles du 7^e programme-cadre de recherche.

II.B

a) Intitulé de la ligne

06 01 05 02 - Personnel externe de recherche

b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 400 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	105 600
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 505 600
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 900 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	605 600
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	105 600
7. Prélèvement proposé	500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	11,36%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009	
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits inscrits sur cette ligne relative aux dépenses administratives de la recherche ne sont pas utilisés intégralement. Selon les nouvelles prévisions, 89 % des crédits seront suffisants pour couvrir tous les besoins de la DG TREN. Cette situation est principalement due à une réaffectation des postes de recherche en fonction de la date d'expiration des contrats en question.

Par conséquent, un montant de 0,5 million d'EUR peut être mis à disposition tant en engagements qu'en paiements sur les lignes opérationnelles du 7^e programme-cadre de recherche.